

HÔTEL DE VILLE

Ressources Humaines
N°tél. : 01 69 49 76 52
N/réf. : NDA/AT/EDE

**DECISION N° 2009/182**

Objet : Convention de formation professionnelle conclue avec l'Institut de Formation aux Techniques d'Implantation et de Manutention (IFTIM), dans le cadre d'une formation professionnelle sur le thème «GEGA09 Initiation utilisation grues auxiliaires chargement véhicule (sans télécommande) », validation CACES

Le Député - Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU la délibération du Conseil Municipal des 16 octobre 2008 et 25 juin 2009, complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption et de passation de marchés publics,

CONSIDERANT le souhait de la Collectivité de faire participer un agent de la mairie d'Yerres à une action de formation, intitulée «GEGA09 Initiation utilisation grues auxiliaires chargement véhicule (sans télécommande), validation CACES » du 28 septembre au 1^{er} octobre inclus, soit sur une durée de 4 jours, pour un montant de 859 €.

CONSIDERANT que la proposition de l'IFTIM, sise rue du Zinc - 77176 SAVIGNY LE TEMPLE-, correspond aux besoins de la commune,

CONSIDERANT que les frais de formation ne sont pas assujettis à la T.V.A.,

DECIDE

DE signer une convention de formation professionnelle avec l'organisme précité, en vue d'une formation sur le thème «GEGA09 Initiation utilisation grues auxiliaires chargement véhicule (sans télécommande) », au profit d'un agent de la mairie d'Yerres, moyennant une participation financière de 859 €,

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98



DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2009



Fait à Yerres, le 23 septembre 2009

Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres